

BÂTIMENTS ADMISSIBLES

- Bâtiments existants ou à construire abritant des surfaces glacées et des aires intérieures chauffées.
- Bâtiments munis d'un système mécanique de ventilation et de production de glace.

PROJETS ADMISSIBLES

Les projets soumis devront présenter :

- un potentiel minimal de réduction des émissions de GES de respectivement 100, 60 et 40 tonnes de CO₂ équivalent pour les multiplex, les arénas à une glace et les centres de curling ;
- un potentiel de récupération de chaleur d'au moins 50 % de la puissance nominale du système de réfrigération.

Dans le programme OPTER, l'utilisation de l'expression « réduction de GES » inclut les deux significations suivantes :

- GES évités (bâtiment à construire) ;
- Diminution des GES émis (rénovation d'un bâtiment existant).

Le « potentiel de réduction des émissions de GES du projet » est une estimation aux fins spécifiques du programme. Ce potentiel est établi en fonction des caractéristiques d'un bâtiment de référence.



COMMUNIQUEZ AVEC NOUS !

Pour plus d'information sur le programme, visitez le www.efficaciteenergetique.mrnf.gouv.qc.ca ou composez le **1 877 727-6655**.

Le cadre normatif du programme prévaut sur ce dépliant.

La production de glace génère suffisamment de chaleur pour chauffer les estrades, les vestiaires et même l'eau domestique, réduisant d'autant vos coûts d'énergie.

Les installations de réfrigération existantes utilisent le plus souvent des réfrigérants dommageables pour l'environnement en plus d'émettre une grande quantité de gaz à effet de serre.

Les réfrigérants naturels sont peu polluants et jusqu'à 30 % plus efficaces que les réfrigérants de synthèse généralement utilisés.

Ressources naturelles
et Faune

Québec

2011-40160

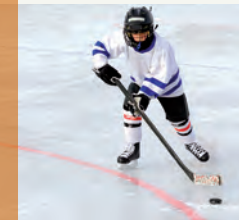
Fondsvert

Québec



PROGRAMME D'OPTIMISATION EN RÉFRIGÉRATION (OPTER)

Volet arénas et centres de curling





Le Programme d'optimisation en réfrigération (OPTER) offre aux propriétaires d'arénas et de centres de curling des services d'accompagnement ainsi qu'un soutien technique et financier afin d'optimiser leurs installations de réfrigération.

OPTEZ POUR L'EFFICACITÉ

De manière courante, les systèmes de chauffage et de réfrigération requièrent énormément d'énergie. L'importante consommation énergétique de ces types d'équipement et leur désuétude, comme c'est particulièrement le cas dans les arénas et les centres de curling, justifient souvent une mise à niveau. Cette démarche constitue l'occasion d'optimiser la performance énergétique et environnementale de ces installations.

Recourir à OPTER signifie l'atteinte d'un triple objectif :

- vous améliorez la performance énergétique de votre installation sportive;
- vous diminuez la consommation d'énergie et les coûts qui y sont associés;
- vous réduisez les émissions de gaz à effet de serre (GES).

Grâce au soutien de ce programme, vous obtenez ces résultats en privilégiant des solutions simples et accessibles. Il vous faut OPTER pour :

- des réfrigérants plus écologiques;
- la réduction de la quantité de réfrigérant utilisée dans vos systèmes;
- l'optimisation de la récupération de chaleur en intégrant les systèmes destinés à la réfrigération, au chauffage et à la ventilation.

SERVICES MIS À VOTRE DISPOSITION

ÉTAPES SUGGÉRÉES	SERVICES OFFERTS
<p>Sessions de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'adressent aux gestionnaires (1 jour). • S'adressent aux professionnels techniques (2 jours). 	<p>Vous découvrirez les bénéfices écologiques, énergétiques et économiques de l'amélioration des installations de réfrigération dans les arénas et les centres de curling.</p>
<p>Étude de faisabilité</p> <p>Permet aux gestionnaires de prendre des décisions éclairées avant l'implantation de mesures d'efficacité énergétique et de réduction de GES.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comprend une évaluation comparative des différentes options, sur les plans technique et économique, relativement aux mesures à implanter. • Fournit aux gestionnaires un contenu type énumérant les éléments à considérer dans l'étude. La prise de décision est ainsi facilitée. 	<p>Accompagnement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vous serez conseillé dans vos démarches administratives. • Vous serez soutenu dans la communication entre les ressources techniques, les ressources administratives et vous. <p>Soutien technique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les conseils prodigués à vos consultants faciliteront la réalisation d'une étude optimale. • Une évaluation qualitative de l'étude de faisabilité sera effectuée. <p>Soutien financier*</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vous pourriez recevoir un financement de 50 % du coût de l'étude, jusqu'à concurrence de 8 000 \$, selon le type de projet.
<p>Implantation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Permet de mettre en place des installations performantes lors de rénovations ou d'une nouvelle construction. • Améliore le rendement des installations et réduit les émissions de GES. • Réduit de façon récurrente les coûts énergétiques au cours des années suivantes. 	<p>Accompagnement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vous serez soutenu dans la communication entre les ressources techniques, les ressources administratives et vous. • Vous serez guidé dans la recherche de financement complémentaire offert par d'autres programmes et organisations. <p>Soutien technique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une expertise portant sur le choix des technologies et la conception des systèmes est mise à la disposition des consultants. • Le projet déposé sera analysé afin d'optimiser les futures installations. • Vous serez conseillé au cours de l'étape d'implantation pour faciliter la réalisation du projet. <p>Soutien financier*</p> <ul style="list-style-type: none"> • Selon le type de projet et le potentiel de réduction des émissions de GES qui en découle, vous pourriez recevoir jusqu'à 95 000 \$. • Le projet doit intégrer les systèmes de réfrigération, de chauffage, de ventilation et de climatisation, de manière à ce qu'au moins 50 % de la chaleur rejetée, évaluée selon la valeur nominale de la puissance de réfrigération, soit récupérée.

* Certaines conditions s'appliquent. La demande d'aide financière doit obligatoirement faire l'objet d'une réponse du ministère des Ressources naturelles et de la Faune avant la commande de l'équipement.